

Document à remplir pour obtenir une carte de sortie 2025-2026

- Tout enfant de la 1^{ère} maternelle à la 6^{ème} primaire non accompagné d'un adulte doit être en possession de sa carte de sortie.
- Cette carte est valable jusqu'au 01 septembre 2026 inclus.
- La première carte de sortie est offerte par l'école. En cas de perte, une nouvelle carte de sortie sera payante au prix de 1 euro. Le renouvellement de la carte est obligatoire.

Cochez la case correspondante

- ☐ L'élève peut sortir seul de l'école
- ☐ L'élève sort toujours accompagné par un élève du primaire ou du secondaire

Je soussigné responsable légal de l'élève

Nom et Prénom de l'enfant Classe

L'autorise à quitter le collège à :

- ◇ 11H40 Le lundi, mardi, jeudi, vendredi
- ◇ 12H25 Le mercredi
- ◇ 15H40 Le lundi, jeudi, vendredi
- ◇ 15h20 le mardi

UNIQUEMENT POUR LES NOUVEAUX ELEVES :

Joindre une photo de l'enfant (petit format), SVP.

Date et signature :